

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à 16h30, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 16h30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2021-03-047 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 25 février 2021 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Rang Frédéric – Programme d'aide à la voirie locale (MTQ)
5. Levée de l'assemblée

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2021-03-048 3. Période de questions**

**2020-03-049 4. Rang Frédéric – Programme d'aide à la voirie locale (MTQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Rétablissement et Accélération du PAVL ;

**ATTENDU QUE** le nouveau volet Rétablissement et Accélération du PAVL prévoit le versement d'une aide financière pour les travaux admissibles de remise en état de la route. Ce volet vise la réouverture à la circulation d'une route du réseau routier local qui a été fermée à la suite d'un événement fortuit, le tout par la mise en place de mesures palliatives temporaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par Serge Perreault

**Il est résolu :**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Élisabeth autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2021-03-050**

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Josée Leclair

**QUE** la présente séance soit levée à 16h50.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*